



BLAINVILLOIS



Février 2016

ACTUALITÉS

ÉDITO

Cela fait maintenant deux ans que les Blainvillois nous ont confié la gestion de la ville. Notre équipe assume ses responsabilités avec motivation et ténacité. Elle se consacre, chaque jour, au redressement de la collectivité avec néanmoins, parfois, le sentiment de perdre un temps précieux.

Perdre du temps

- à espérer des projets qui ne prendront peut-être pas vie, faute de financement ;
- à assumer et rattraper des dossiers déjà engagés, comme ces transferts de structures (périscolaire, crèche) montés, sans discernement ni financement complètement assuré, par une équipe incompétente et irresponsable. Ce n'est pourtant pas faute de l'avoir avertie que ces projets démesurés allaient amputer les capacités financières de notre cité et, de plus, n'apporteraient aucun service supplémentaire à la population ;
- à courir après des échéances pour achever la salle du Rampeux avec des entreprises fiables. Ce projet qui, lui, par contre, faisait partie de notre programme, répond à une nécessité concrète pour nos enfants, nos associations, arrive heureusement à son terme ;
- à subir les services des administrations extérieures qui, soit ne peuvent plus remplir leurs missions, soit exigent en permanence des justifications ou contrôles qui jusqu'alors n'existaient pas ;
- à subir les caprices d'aménageurs sociaux qui mettent brutalement fin à leur programme, comme ICF qui devait aménager le site de la Blainvilloise au centre ville ;
- à écouter la litanie des plaintes et reproches de la part de ceux qui osent donner des leçons de gestion alors qu'ils étaient, de loin, les pires élèves du secteur...
- à réagir aux rumeurs d'une équipe qui ne supporte pas ses échecs et tente, en permanence, de manipuler l'opinion publique par le biais des réseaux sociaux ...

- à constater que remonter les Blainvillois les uns contre les autres ne contribuera seulement qu'à ajouter de la confusion à un contexte déjà difficile et compliqué pour tous.

Pour autant, toutes ces difficultés ne nous ont pas empêchés d'avancer.

Nous avons préféré passer du temps...

- à travailler concrètement avec les agents municipaux sur l'amélioration des services à la population : en adaptant les horaires d'accueil, en assurant plus de confidentialité au service d'état civil, en permettant aux parents de ne leur facturer que les services faits dans les crèches et le périscolaire...
- à écouter les Blainvillois, à les recevoir, à développer les services du CCAS ;
- à les rencontrer dans leur quartier ou à l'occasion des réunions publiques ;
- à être présents en mairie et à redonner du sens aux rapports entre les élus et les agents territoriaux, en mettant en place une concertation constructive ;
- à prendre des mesures courageuses permettant de diminuer le nombre de postes de l'établissement public et de répartir les charges des utilisateurs ;
- à rencontrer régulièrement les usagers des services.
- à mettre en place une politique d'aménagement de notre territoire en urbanisant les zones nécessaires, en cohérence avec notre bassin de vie ;
- à travailler au quotidien au maintien de la propreté de notre environnement, avec une équipe renforcée d'agents techniques et en encourageant les initiatives associatives ou individuelles ;
- à encourager et accompagner nos associations locales qui, elles, en dehors de toute polémique, continuent à se démener pour proposer activités et animations dans notre ville en complément des nombreuses manifestations municipales ;
- **à, tout simplement, remonter la pente ensemble.**

Le bureau Municipal

INFOS PRATIQUES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence en Mairie le **lundi 8 février** à partir de 14 h 30.

Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

DON DU SANG

Prochaine collecte le **mercredi 17 février** de 16h00 à 19h30 à la MFC.

Pour un premier don, merci de vous munir d'une pièce d'identité. Venez nombreux.

RAMASSAGE OBJETS HÉTÉROGÈNES

Prochain ramassage le **mercredi 6 avril**. Rappel : les objets hétérogènes seront sortis la veille au soir après 20 h 00.

MISSION LOCALE

La Mission Locale du Lunévillois propose un soutien aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification qui recherchent une solution professionnelle.

Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un conseiller-référent.

Ce suivi permet d'avoir une approche globale de la situation et d'apporter des réponses concrètes pour la définition d'un projet professionnel ou pour l'insertion dans la vie active.

Avec une volonté de proximité, la Mission Locale du Lunévillois propose plusieurs permanences à la Mission Emploi de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (Locaux Mairie de Blainville-sur-L'Eau - 21 rue St Dominique).

Vous pouvez prendre rendez-vous au 03 83 75 71 55 ou directement dans les locaux de la Mission Emploi de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00.

NOUVEAU VISAGE EN MAIRIE

Sophie GERVAIS a été recrutée en qualité de directrice générale des services de la ville, elle prendra son poste début février.



INFOS MUNICIPALES

RÉVISION DU POS EN PLU

Comme vous le savez, la Commune de Blainville-sur-l'Eau a engagé depuis plusieurs années la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un nouveau projet a été arrêté par le Conseil Municipal le 1^{er} juillet dernier. L'avis des différents services de l'État a été demandé et c'est maintenant à votre tour de vous prononcer sur ce projet par le biais d'une enquête publique.

En effet, depuis le 25 janvier, une enquête publique est en cours afin de recueillir vos observations sur ce document qui va régir les règlements d'urbanisme sur la commune ces prochaines années.

Qu'est-ce qu'une enquête publique

Il s'agit d'une procédure visant à informer le public et à recueillir ses appréciations, ses suggestions et ses contre-propositions, en amont de l'adoption de certains projets publics ou privés (en l'occurrence ici le Plan local d'urbanisme de la commune).

Comment se procurer le projet de PLU ?

Le dossier d'enquête publique est disponible en téléchargement sur le site de la commune.

Il vous est possible également de venir le consulter en mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Un commissaire enquêteur, mandaté par le tribunal administratif, est chargé de conduire l'enquête publique.

Il s'agit de Monsieur Claude CALANT.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Vous trouverez ici les différentes propositions formulées par les élus du Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Blainville-sur-l'Eau.

» Tisser un lien intergénérationnel en mettant en place différents ateliers :

- Contes et histoires.
- Participation au Repas des Anciens.
- Participation à la livraison du Colis des Anciens.
- Rendre visite aux personnes âgées.
- Cours d'informatique - de couture - de bricolage.

» Création d'un espace pour les jeunes

- Espace de jeux : billard, baby-foot, flipper, wifi, console de jeux vidéo et table de ping-pong.
- Espace de discussion : canapé, sonorisation pour de la musique et avec la mise en place d'une vente de boissons (non alcoolisées) et nourriture pour racheter du matériel.
- Espace festif : boums et fête à thème.
- Espace d'expression : journal des Jeunes Blainvillois, sensibilisation au tri sélectif et à l'écologie, sensibilisation à la citoyenneté.

Le recueil de vos observations

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, tenu à sa disposition en mairie.

En outre, les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (la mairie de Blainville-sur-l'Eau) et tenues à la disposition du public ;

- être reçues par le commissaire enquêteur en mairie, jours et heures suivantes :

- le **mercredi 10 février de 14 h 30 à 16 h 30**
- le **mercredi 24 février de 14 h 30 à 16 h 30**.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Clôture de l'enquête et rapport du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de rédiger un rapport et doit le transmettre dans un délai d'un mois à la mairie.

En fonction des observations, le projet de PLU pourra être modifié et approuvé par délibération du Conseil Municipal. C'est à partir de ce moment-là que le nouveau règlement d'urbanisme de la commune s'applique.

» Rencontres avec les jeunes de Lambrecht (jumelage).

» Réaliser des animations pour les enfants dans la carrière du Haut des Places (Week-end ou / et pendant les vacances scolaires).

» Travailler sur la décoration de la ville, ainsi que sur l'élaboration de nouvelles sorties avec le CCAS.

» Faire le tri dans les écoles/collège et mettre en place une sensibilisation à l'environnement

» Travailler sur la rénovation du parcours de santé et l'adapter également aux enfants.

» Fleurissement de la commune avec les écoles (ex : pour Halloween faire des décorations avec des citrouilles et les mettre dans les endroits clés de la commune).

INFOS DIVERSES

DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE



Une petite réception a réuni en mairie les participants au concours des décorations de Noël.

Nous avons remercié et récompensé les habitants qui ont participé à l'embellissement de la ville en décorant leur maison.

Le gagnant du concours des lutins a également été récompensé pour avoir trouvé le nombre exact de lutins (38) dispersés dans la ville.

Des remerciements ont également été adressés aux bénévoles, aux écoles et crèches, la maison de retraite et l'accueil de jour pour avoir participé à la décoration de la ville. Sans oublier les services techniques sans qui rien n'aurait pu être mis en place.

Bravo à tous.

COMMERCES :

- 1- SARL GALLIÉNI : 10 rue Galliéni
- 2- MICGIPOL : 16 rue du Château

APPARTEMENTS :

- 1- Famille WALD : 4 rue du Champ de Ville
- 2- Famille HANS : 2 impasse de la Meurthe
- 3- Famille FINCK : 7 impasse de la Meurthe

MAISONS :

- 1- Famille ROYER : 15 rue Louise Michel
- 2- Famille SCHLEGEL : 33 bis rue des Jardins
- 3- Famille WIEDERKER : 6 rue de Vitrimont
- 4- Famille THIRION : 15 rue de la Libération
- 5- Famille LAHEURTE : 27 allée des Camélias
- 6- Famille BUREAU : 12 rue du Réservoir
- 7- Famille COQUIN : 10 rue du Docteur Drouot
- 8- Famille FERRAND : 11 rue de la Rouatte.

Jury composé de 3 élus du CMJ (Maeva-Manuel-Luka) et Nadine GALLOIS.

CONCOURS DES LUTINS : une réponse exacte - 38 lutins
Famille DEBREUX.

RAPPEL CITOYEN

MONOXYDE DE CARBONE

Source INPES SANTE



Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone (Voir le Bulletin de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone de l'Institut de veille sanitaire).

La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.

› Les conseils

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

PRÉVENTION DES FEUX DE CHEMINÉE

Source SDIS du TARN

Lorsque les températures baissent et que l'hiver s'installe, le nombre de feux de cheminée augmente.

Un feu de cheminée peut-être dangereux et ne doit pas être négligé.

Pour ce faire, voici quelques informations et conseils du SDIS.

Quels sont les dangers du feu de cheminée ?

Les feux de cheminée ont pour principal danger la propagation de l'incendie par les combles à l'ensemble de l'habitation entraînant une destruction totale ou partielle de votre habitation. Les risques d'intoxication en raison d'un fort dégagement de fumée sont également importants.

Comment reconnaître un feu de cheminée ?

Un bruit similaire à un bourdonnement dans le conduit de cheminée sera perceptible. Il peut y avoir des chutes de boules de suie (bistres/braise) encore embrasées avec un fort dégagement de fumée ainsi que la présence de flammes à la sortie du conduit de cheminée en toiture.

› Conseils de prévention

Quels sont les moyens pour l'éviter ?

- ne brûlez que du bois sec et n'utilisez aucun solvant ou alcool permettant de faire démarrer le feu un peu plus vite ;
- ne pas jeter dans le feu de cheminée des matériaux inflammables ou qui dégageraient des fumées toxiques (exemples : bougies, plastique...);
- éloignez du foyer les combustibles (carton, papier, canapé, tapis,...);
- ne pas faire sécher de linge à proximité de la cheminée ;
- ne pas surcharger votre foyer de cheminée, notamment la nuit ;
- ne jamais boucher ou obstruer les grilles de ventilation, les conduits ou les cheminées ;
- faire contrôler et ramoner sa cheminée au moins deux fois par an par un spécialiste qui vous délivrera une attestation de conformité à transmettre à votre assureur ;
- installer des DAAF (DéTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS de Fumée) dans votre logement.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Lors des vœux du Maire du 15 janvier, nous avons entendu le même discours mensonger sur l'origine de difficultés financières de la ville alors que chacun sait maintenant que nous avons construit un budget en équilibre permettant un désendettement significatif de Blainville grâce à la vente de plusieurs terrains à Terre et Aménagement pour y construire des lotissements permettant un développement de notre cité, avec maintien des services publics à moindre coût pour les contribuables. Chacun sait également que nous ne sommes pas responsables des choix et des abandons de l'équipe PS en place. Constatant l'absence de perspectives pour 2016 et le futur, voici quel aurait été notre programme non exhaustif, établi sans ordre d'urgence et fonction du potentiel financier à disposition. Monsieur le Maire est autorisé à y puiser des idées :

- réhabilitation du patrimoine locatif (état des lieux commencé) ;
- continuer la réfection de la voirie, trottoirs ;
- mettre en place un plan de stationnement sur l'ensemble de la ville ;
- terminer l'aménagement des abords de la MFC avec city-stade et mobilier urbain ;
- terminer les travaux du cimetière (traçage, espace cinéraire, mobilier, espace vert) ;
- rénovation de l'Hôtel de ville (extérieurs et intérieurs) ;
- aménagement-réfection de l'espace canoë-kayak-/stade de football ;
- continuer l'état des lieux de l'éclairage public et l'améliorer ;
- détruire-reconstruire ou rénover la salle communale du Haut des Places ;
- rénovation de l'église ;
- acquérir les maisons du centre-ville en état d'abandon, et définir des projets (stationnement, ... ?) ;
- étudier l'aménagement des rives du Canal, de la rue de la Filature, l'espace Entre Deux Eaux et les jardins Familiaux, malgré les contraintes de zone inondable, en utilisant le travail que nous avons réalisé avec l'EPFL et lors de l'établissement du PLU, en dépassant le stade des coups de faux et de tronçonneuses des bénévoles que nous remercions au passage pour ce travail néanmoins utile ;
- revoir la sonorisation de la grande salle de la MFC ; la doter de Wifi ;
- réfléchir à une utilisation du sous-sol de la MFC ;
- construire des WC publics ;
- rajeunir nos installations de chauffage dans le but de réaliser des économies (prévu par contrat avec Dalkia).

Puissent ces idées faire leur chemin en fonction des possibilités.

Le 19/01/16 - Les conseillers de « Pour Blainville, toujours en action » :
Annie FARRUDJA. Jacques BOURGUIGNON. Mimi HUSSON. Christian PILLER. Martine CLAUSSE. Bertrand DANIEL
Facebook : Blainville toujours en action Courriel : blainvilletoujoursenaction@gmail.com

CULTURE - LOISIRS - DIVERS

Jeudi 4 février - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par Amitié-Partage.

Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Samedi 6 février - Randonnée

13h30 - Station d'épuration de Damelevières.

Circuit du Breuil.

Organisée par le Club Vosgien.

Dimanche 7 février - Loto

Ouverture des portes à 13 h 00 - Salle des Fêtes de Damelevières. Organisation Comité des Fêtes de Damelevières.

Réservations 03 83 75 99 66 jusqu'au samedi 6 février à 20 h 00.

CCAS

Mercredi 10 février - Repas du temps libre

12h00 - MFC.

Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Jeudi 18 février - Atelier art floral

20h00 - Salle du Rampeux.

Inscriptions auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09 avant le 16 février.

Tarifs : 17 € pour les Blainvillois et 20 € pour les extérieurs.

Samedi 20 février - Sortie famille

"Les joies de la neige dans les Vosges".

Informations complémentaires dans le document inséré dans le Blainvillois.

Vendredi 26 février - Cinéma

17h30 - Cinéma Impérial Lunéville.

Film proposé : "UN + UNE".

Départ de Blainville-sur-l'Eau à 16h45, (transport assuré si besoin).

Inscriptions au CCAS 4,50€ la place.

Séance ouverte à tous.

Jeudi 11 février - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par l'association «Tout pour la recherche».

Contact : 03 83 75 78 35. Entrée 7 €.

Samedi 13 février - Randonnée

13h30 MFC.

Circuit : Autour de Lemainville

(8km - 2h). Organisée par le Club Vosgien.

Samedi 20 février

Matin : initiation à la lecture de carte et boussole. Repas tiré du sac en salle

13 h 30 - MFC. Rando autour de Vigneulles (8 km 2h). Organisée par le Club Vosgien.

MÉDIATHÈQUE L'EAU VIVE

2 février > 12 mars

7^{ème} concours de livres illustrés

« Écris une histoire qui se déroule au Japon sous la forme d'une BD ou d'un roman ».

Règlement et fiche d'inscription disponibles à la médiathèque ou téléchargeables sur blainvillesurleau.fr.

2 > 27 février - Exposition

"Voyage autour du goût". Exposition tout public, prêtée par la Médiathèque Départementale 54.

Exposition visible du mardi au vendredi de 14h30 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 17h30.

Mercredi 17 février - L'heure du Conte

14 h 30 à 16 h 30. Inscriptions obligatoires avant le 16 février. Animation gratuite.

5 et 12 mars - Ateliers d'écriture et d'illustration avec Didier ZANON.

Création d'un livre manga par groupe.

- de 14 h 00 à 15 h 30 pour les 6 - 9 ans

- de 15 h 30 à 17 h 00 pour les 10 - 12 ans.

Ateliers gratuits.

Inscriptions à la Médiathèque.

Vendredi 26 au dimanche 28 février

22^{ème} Salon de la maison

Salle des Fêtes et chapiteau.

Ouverture : vendredi de 16 h 00 à 18 h 30, samedi et dimanche de 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00.

Organisé par le comité des fêtes de Damelevières.

Entrée gratuite.

Samedi 27 février

13h30 - MFC.

Circuit : Autour de Vitrimont - (12km - 3h).

Organisée par le Club Vosgien.

ANIMATIONS JEUNESSE

Atelier Baby gym

le **lundi 8 février** à 10 h 30 organisé par la ludothèque,

le **mardi 9 février** à 10 h 00 organisé par le LAEP. Les ateliers auront lieu à la salle Léo Lagrange. Animation gratuite.

Plus d'infos : 06 74 17 94 18

laep@blainvillesurleau.fr

Ludothèque - Vacances d'hiver

Thème : CLOWN ET MAGIE.

Animations gratuites.

• lundi 8 février

de 14 h 00 à 17 h 00 - jeux

• mercredi 10 février

de 9 h 00 à 12 h 00 - jeux à 14 h 00 - salle du Rampeux

spectacle de clown et magie présenté par Mickaël Animation suivi d'un goûter

- de 15 h 30 à 17 h 00 - ludothèque jeux.

LAEP - mardi 23 février à partir de 9h30

Temps d'échanges autour du développement de l'enfant - sommeil, langage, alimentation, limites, propreté... -

Avec Madame CHEMINOT, puéricultrice.

COMITÉ DES FÊTES DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Dimanche 21 février

Boucles du Haut des Places

Inscriptions sur place à partir de 13 h 00

Collège Langevin Wallon de Blainville-sur-l'Eau.

Certificat médical obligatoire

Tarifs : 3 € et 7 €

Renseignements :

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr

ou 06 95 88 08 67.

Samedi 12 mars - Soirée spectacle magie, hypnose...

20 h 30 - MFC

Ouverture des portes à 19 h 45

et fin de la soirée par un DJ jusqu'à 2 heures.

Renseignements et réservations

(jusqu'au 10 mars) :

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr

ou 06 95 88 08 67.

A NOTER :

Dimanche 10 avril

Brocante littéraire pour petits et grands.

Salle du Rampeux.

Toutes les précisions sur cette manifestation seront données dans le Blainvillois de mars.